

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2019  
Séance du 28 mai 2019**

**N° 12**

**Objet : Tarifs des Transports  
Scolaires : compléments et  
nouveaux tarifs suite à la  
réorganisation des services entre  
la Région et PAA à compter de  
septembre 2019**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit du mois de mai à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de mai 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : Thibaut LE CORRE**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoît, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, LE CORRE Thibault, LEJOSNE Patrick (à partir du rapport n° 15), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 19), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (pour le rapport n°1 puis du rapport n° 15 au n° 29), THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VILLARON Bruno

**Etait suppléé :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine  
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à THEBLEMONT Martine  
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis  
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à HERMITTE Francis (du rapport n°2 au rapport n° 14)  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne  
VIVOS Patrick a donné pouvoir à FIAERT Claude  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à DOMENGE Eliane  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 18)

**Etaient excusés :**

AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BARTOLINI Jean-Louis	PELESTOR Michel
BLOT Michel	PIERRISNARD Jacqueline
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
DE VALCKENAERE Gilles	REINAUDO Patrick
DEORSOLA Jean Paul	ROCHAT Jacques,
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
ISOARD Roger	TONELLI Corinne
LEDEY Olivier	

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2019

Application agréée E-legalite.com

**Madame Emmanuelle MARTIN, rapporteur, expose ce qui suit :**

La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération est en charge de la compétence Transports et notamment du volet Transports scolaires.

Par délibération n°06 du 29 juin 2017 le Conseil a approuvé les tarifs des transports scolaires, qui restent inchangés.

Comme dans la délibération n°6 du 29 juin 2017, il convient d'adopter les tarifs des services scolaires pouvant accueillir des voyageurs non scolaires aux tarifs ci-après :

- BU 2,00 €
- A/R 3,00 €
- Carnets de 10 tickets 10,00 €
- Abonnement hebdomadaire 5,00 €
- Abonnement mensuel 10,00 €

Il est nécessaire de rajouter les tarifs annuels pour les lignes ci-après :

- Digne- Carmejane Internes LEGTA 35,00 € annuel
- Digne- Carmejane CFPPA 35,00 € annuel

En outre, au 31 août 2019, les dispositions transitoires de la convention de transfert entre la Région et Provence Alpes Agglomération arrivent à échéance. Elles précisait que la Région réalisait un ensemble de services pour le compte de PAA jusqu'à la fin des contrats en cours. Une nouvelle organisation du transport des élèves concernés par ces dispositions est proposée par la Région :

***Transport des élèves du carrefour Bléone Durance :***

PAA assume l'organisation du transport de ses élèves ayant droit actuellement transportés sur les lignes et circuits régionaux n°248.003, 248.004, 248.005, 248.007, 248.008, 248.012, 248.013

La Région délègue à PAA le transport des élèves scolarisés à Sisteron, ainsi que des élèves de Montfort scolarisés à Château-Arnoux (service 248.010 transféré en 2017).

***Transport des élèves du Val de Durance scolarisés à Digne-les-Bains***

La Région assume l'organisation du transport de ses élèves ayant droit scolarisés à Digne et actuellement transportés sur la ligne S1, à l'exception des élèves de Montfort. Cette ligne sera ainsi scindée entre nos 2 collectivités.

***Transport des élèves de la vallée de l'asse scolarisé à Digne***

La Région délègue à PAA l'organisation de la ligne régulière Riez-Digne qui assure tout à la fois le transport d'élèves ayant droit de PAA et de la Région scolarisés à Digne, ainsi que des voyageurs non scolaires entre Riez et Digne et à l'intérieur du ressort territorial de PAA

Dans la continuité du fonctionnement de la Région, suite au transfert des lignes S1 Sisteron Digne- Les- Bains et D2 Riez – Digne- Les-Bains gérées jusqu'à présent par la Région, la

Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération propose de conserver les mêmes tarifs ci-après :

- Desserte Collège Camille Reymond Château-Arnoux et Lycée Paul Arène Sisteron :  
Lignes : 248.003, 248.004, 248.005, 248.007, 248.008, 248.012, 248.013 :  
110,00 € pour les Demi-pensionnaires et 80,00 € pour les internes
- S1 Sisteron Digne 110,00 € pour les Demi-pensionnaires et 80,00 € pour les internes
- D2 Riez – Digne 110,00 € pour les Demi-pensionnaires et 80,00 € pour les internes

Il vous est demandé d'approuver cette tarification applicable à compter du 2 Septembre 2019

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20190528-12\_28052019